

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 19 NOVEMBRE 2008

## Informations brèves

### Affaires fédérales

Lors de sa séance du mercredi 19 novembre 2008, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale :

#### Révision partielle de l'ordonnance sur les biocides

Après examen du projet d'ordonnance, le Conseil d'Etat constate que les propositions portent sur des modifications très techniques concernant des tâches dévolues à l'Office de la santé publique et n'a dès lors aucune remarque particulière à formuler.

**Contact : Jean-Michel Liechti, chef du Service cantonal de la protection de l'environnement, tél. 032 889 67 30.**

### Affaires cantonales

#### Nomination du chef de l'Office cantonal de la statistique

Le Conseil d'Etat a nommé M. Gérard Geiser, 36 ans, en qualité de chef de l'Office cantonal de la statistique (OSTAT), entité rattachée au nouveau Service de l'économie. Entré au sein de l'administration cantonale en septembre 2002 en qualité de chef de projet à l'OSTAT, M. Gérard Geiser assure l'interim de chef de l'OSTAT depuis ce printemps, suite du départ en retraite de M. Jean-Pierre Pellaton après quelque 30 années passées au sein de l'administration cantonale neuchâteloise. Marié et père de trois enfants, M. Gérard Geiser est au bénéfice d'une licence en sciences économiques et d'un master en statistique de l'Université de Neuchâtel. Après avoir travaillé durant quatre ans comme chef de projet au Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistiques (SCRIS), il a rejoint l'Office cantonal neuchâtelois de la statistique en 2002. Dans le cadre de ses fonctions, il a notamment la responsabilité de la production de statistiques économiques traitant du chômage, de l'emploi, de la conjoncture et des salaires. Il a également œuvré à la création de nouveaux supports de diffusion statistique à l'image du Mémento statistique. Sur le plan fédéral, il assure le pilotage cantonal du projet d'harmonisation des registres en vue notamment des futurs recensements de la population dès 2010.

M. Jean-Pierre Pellaton est entré au service de l'Etat en 1979 en qualité d'adjoint du chef du Service économique et statistique, devenu ensuite Service de promotion économique et aujourd'hui Service de l'économie. M. Jean-Pierre Pellaton a développé l'Office cantonal de la statistique, dont il a été le responsable, et facilité l'intégration de la statistique scolaire au sein de cet office. Dans le cadre de ses fonctions, il a également mis en œuvre la politique régionale dans le canton de Neuchâtel et suivi plusieurs projets en lien avec l'arrêté Bonny. Il a par ailleurs réformé l'enquête sur les logements et locaux vacants et participé à plusieurs recensements fédéraux de la population, notamment en

qualité de coordinateur cantonal. Il a présidé la Conférence des offices romands et tessinois de la statistique. Le Conseil d'Etat le remercie pour son engagement en faveur de la collectivité neuchâteloise durant toutes ces années.

### **Augmentation des allocations familiales en 2009**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) entrera en vigueur. L'introduction de ces nouvelles dispositions légales a nécessité une refonte de la législation cantonale en la matière. Ainsi, le Grand Conseil a accepté en septembre 2008 la loi d'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales (LILAFam). Le règlement relatif à cette nouvelle loi est en préparation et devrait être promulgué prochainement. La LAFam prévoit dans ses dispositions que les cantons doivent au moins octroyer les allocations suivantes : 200 francs par mois et par enfant jusqu'à 15 ans et 50 francs supplémentaires par mois et par enfant âgé de 16 ans révolu et qui se trouve en formation professionnelle. Soucieux d'une part de respecter les normes fédérales et d'autre part souhaitant affirmer sa volonté progressiste en matière de politique familiale, le Conseil d'Etat a fixé, d'entente avec la conférence privée des caisses d'allocations familiales exerçant une activité dans le canton, les montants d'allocations suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2009 : 200 francs par mois et par enfant pour les deux premiers enfants (en 2008 : 180.- pour le 1<sup>er</sup> enfant et 200.- pour le 2<sup>e</sup> enfant) et 250 francs par mois dès le 3<sup>ème</sup> enfant et pour les suivants (en 2008, 200.- pour le 3<sup>e</sup> enfant). L'allocation supplémentaire de formation professionnelle s'élèvera comme en 2008 à 80 francs par mois et par enfant âgé de 16 ans révolu qui se trouve en formation professionnelle ; ce montant s'ajoute donc à l'un ou l'autre des sommes précitées. Quant à l'allocation unique de naissance ou d'adoption, elle reste fixée à 1.200 francs. Le Conseil d'Etat examinera la possibilité d'augmenter encore les allocations ces prochaines années ainsi que l'a souhaité le Grand Conseil.

**Contact : Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.**

### **Nominations universitaires**

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de onze professeurs associés à la faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel jusqu'à fin juillet 2012, avec pour dix d'entre eux un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2008:

- M. Jean-Pierre Derendinger, né le 25 mars 1955, titulaire d'un doctorat en sciences de l'Université de Genève, actuellement professeur à l'Université de Berne;
- M. Jean-Luc Vuilleumier, né le 31 mars 1947, titulaire d'un doctorat en sciences de l'EPFZ, actuellement professeur à l'Université de Berne;
- M. Matthias Blau, né le 14 avril 1963, titulaire d'un doctorat en physique de l'Université de Vienne, actuellement professeur à l'Université de Berne;
- M. Karl Föllmi, né le 28 décembre 1954, titulaire d'un doctorat en géologie et au bénéfice d'une habilitation de l'EPFZ, actuellement professeur de géologie à l'Université de Lausanne ;
- M. Eric Verrecchia, né le 24 février 1961, titulaire d'un doctorat en géologie de l'Université Pierre et Marie Curie Paris VI, actuellement professeur de géologie à l'Université de Lausanne ;
- M. Yves Groebli, né le 2 janvier 1949, titulaire d'un doctorat en médecine de l'Université de Genève;
- M. Marco Vanotti, né le 17 octobre 1946, titulaire de doctorats en médecine de l'Université de Milan et de l'Université de Lausanne ;
- M. Mario Schirmer, né le 24 juillet 1964, titulaire d'une habilitation de l'Université de Tübingen et d'un doctorat de l'Université de Waterloo ;
- M. Jean-Pierre Montani, né le 9 juillet 1951, titulaire d'un doctorat en médecine de l'Université de Genève;
- M. Eric-Michel Rouiller, né le 4 mai 1952, titulaire d'un doctorat en physiologie de l'Université de Lausanne

- Mme Angelika Kalt, née le 16 juin 1961, titulaire d'une habilitation de l'Université de Heidelberg, est nommée professeure associée à la faculté des sciences dès le 1<sup>er</sup> mai 2009 et jusqu'au 31 juillet 2012.

#### **Naturalisations**

Le Conseil d'Etat a procédé à la naturalisation de 31 personnes et de leurs familles.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur [www.ne.ch/ConsultationsFederales](http://www.ne.ch/ConsultationsFederales)**

**Pour complément d'information:**

**Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 20 novembre 2008